

Montréal, le 6 février 2020

**Objet :     Votre demande d'accès à des documents – *Décision***

**N/Réf. : 18125**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 10 décembre 2019 et visant à obtenir les renseignements suivants concernant les bureaux régionaux du Ministère :

- 1- *Le nombre de bureaux;*
- 2- *L'adresse des bureaux régionaux;*
- 3- *Le budget total, et celui ventilé pour chacun des bureaux;*
- 4- *Le nombre d'employés total et ventilé pour chacun des bureaux;*
- 5- *Le plan de déploiement des bureaux régionaux pour les bureaux à venir;*
- 6- *Le nombre des personnes immigrantes accompagnées, par bureau régional;*
- 7- *Le nombre de personnes immigrantes qui, après avoir reçu un accompagnement, se sont placées en emploi.*

En ce qui concerne les renseignements visés par les points 1 et 2 de votre demande, nous vous invitons à les consulter sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :  
[www.mifi.gouv.qc.ca/fr/ministere/agir-en-region.html](http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/ministere/agir-en-region.html).

Aussi, en vertu de l'article 13 al. 2 par. 2° de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (Loi) ci-joint, nous vous informons que les renseignements visés par le point 5 seront disponibles dans un délai n'excédant pas six mois à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Pour les points 3, 4 et 6, nous vous transmettons les renseignements demandés et détenus par le Ministère. À cet égard, notez que la Loi prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Finalement, prenez note que le Ministère ne détient pas les renseignements visés par le point 7. En effet, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

Nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples renseignements à cet égard sur le site Web de la CAI à l'adresse suivante : [www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/).

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

*Originale signée par :*

M<sup>me</sup> Tabita Nicolaica  
Responsable de l'accès aux  
documents et de la protection  
des renseignements personnels

p. j.

---

# LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

---

**13.** Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

---

3. Le budget total et celui ventilé pour chacun des bureaux  
Prévision budgétaire 2019-2020

| Direction                                                     | Montant         |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|
| Direction régionale de Montréal                               | 1 419 269,83 \$ |
| Direction régionale de la Capitale-Nationale et Est du Québec | 1 476 962,80 \$ |
| Direction régionale de l'Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec | 1 055 032,22 \$ |
| Direction régionale du Nord et l'Ouest du Québec              | 1 500 846,07 \$ |
| Direction régionale Laval, des Laurentides et de Lanaudière   | 998 967,21 \$   |
| Direction régionale de la Montérégie                          | 767 280,52 \$   |

Le tableau ci-dessus présente la prévision budgétaire par direction régionale, l'information n'étant pas disponible par bureau régional.  
Les montants n'incluent pas les dépenses prévues pour les loyers des bureaux régionaux au montant de 794 763 \$, car cette dépense n'est pas ventilée.

4. Le nombre d'employés total et ventilé pour chacun des bureaux

Nombre d'employés en poste et ventilé pour chacune des directions régionales au 10 décembre 2019

| Direction régionale                                                    | Cadre | AAI | Chef d'équipe AAI | CIR | Coordonnateur | Tech. Admin. | Total |
|------------------------------------------------------------------------|-------|-----|-------------------|-----|---------------|--------------|-------|
| Direction régionale de Montréal                                        | 1     | 17  | 2                 | 12  | 1             | 2            | 35    |
| Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec     | 1     | 11  | 1                 | 11  | 1             | 0            | 25    |
| Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec | 1     | 5   | 1                 | 6   | 1             | 1            | 15    |
| Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière         | 1     | 8   | 1                 | 8   | 1             | 1            | 20    |
| Direction régionale de la Montérégie                                   | 1     | 5   | 1                 | 4   | 1             | 1            | 13    |
| Direction régionale du Nord et de l'Ouest du Québec                    | 1     | 5   | 0                 | 10  | 1             | 2            | 19    |
| Total                                                                  | 6     | 51  | 6                 | 51  | 6             | 7            | 127   |

| Rendez vous Parcours jusqu'au 13 décembre 2019* |                       |            |
|-------------------------------------------------|-----------------------|------------|
| Villes                                          | Nombre de rendez-vous |            |
| <b>Montréal</b>                                 |                       | <b>950</b> |
| Non présent                                     |                       | 334        |
| Présent                                         |                       | 616        |
| <b>Gatineau</b>                                 |                       | <b>47</b>  |
| Non présent                                     |                       | 7          |
| Présent                                         |                       | 40         |
| <b>Laval</b>                                    |                       | <b>46</b>  |
| Non présent                                     |                       | 14         |
| Présent                                         |                       | 32         |
| <b>Québec</b>                                   |                       | <b>45</b>  |
| Non présent                                     |                       | 23         |
| Présent                                         |                       | 22         |
| <b>Brossard</b>                                 |                       |            |
| Non présent                                     |                       |            |
| Présent                                         |                       | 11         |
| <b>Sherbrooke</b>                               |                       | <b>12</b>  |
| Non présent                                     |                       | 5          |
| Présent                                         |                       | 7          |
| <b>Terrebonne</b>                               |                       | <b>5</b>   |
| Non présent                                     |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Magog</b>                                    |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Rouyn-Noranda</b>                            |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Jonquière</b>                                |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Baie-Saint-Paul</b>                          |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Chicoutimi</b>                               |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Saint-Georges de Beauce</b>                  |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Sainte-Marie de Beauce</b>                   |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |
| <b>Saint-Jérôme</b>                             |                       |            |
| Présent                                         |                       |            |

\*Le nombre de personnes présentes aux rendez-vous est équivalent au nombre de personnes accompagnées.

À noter qu'au moment de la compilation des données, le déploiement régional (ouverture des antennes), la dotation et la formation des agents d'aide à l'intégration (AAI) se font de façon progressive, car il s'agit de nouveaux postes au Ministère.

Une première étape lors de l'entrée en fonction d'un AAI, après sa formation, est d'effectuer des activités de démarchage auprès des organismes de sa région. Ces activités ne sont pas compilées.

Il est prévu que, lorsque certaines régions présentent un plus faible taux de demande, les AAI de ces régions assureront un service à la clientèle dans les régions ayant un taux d'affluence élevée.

La mise en place du Parcours d'accompagnement personnalisé étant récente, les données sont compilées manuellement et ne sont pas disponibles dans leur intégralité. Elles sont compilées à des fins de suivi des opérations. Il ne s'agit pas de statistiques officielles.